



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 1^{er} avril 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le jeudi 1^{er} avril 2021, à 8 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos et principalement par le biais d'une visioconférence

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 114-01-04-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 115-01-04-21

CONTRAT - CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU - PARC DE LA PLAGE-IDÉALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la construction d'une aire de jeux d'eau au parc de la Plage-Idéale;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT l'analyse du comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil octroie le contrat pour la construction d'une aire de jeux d'eau au parc de la Plage-Ideale au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit **Tessier Récréo-Parc inc.**, au montant 186 811,45 \$, taxes en sus; le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement.

Que le Conseil décrète un emprunt au fonds de roulement jusqu'à concurrence d'un montant de 197 000 \$, taxes nettes incluses, pour financer cette dépense.

Que le Conseil autorise le trésorier à n'affecter que la somme utilisée pour la réalisation de ce projet et que le montant emprunté au fonds de roulement soit remboursé sur une période de dix (10) ans à compter de l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 116-01-04-21

AJOUT AU CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FILTRATION ET AUTRES ACCESSOIRES - AIRE DE JEUX D'EAU AU PARC PAUL-ANDRÉ-POTVIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a octroyé un contrat pour la construction d'une aire de jeux d'eau au parc Paul-André-Potvin à Tessier Récréo-Parc inc. par sa résolution R 98-22-03-21;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter la fourniture et l'installation d'un système de filtration et autres accessoires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont accessoires au contrat principal;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise l'ajout au contrat de la fourniture et l'installation d'un système de filtration et autres accessoires dans le cadre du contrat pour la construction d'une aire de jeux d'eau au parc Paul-André-Potvin.

Que le Conseil autorise le paiement à **Tessier Récréo-Parc inc.** d'un montant n'excédant pas 100 000 \$, taxes en sus.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-660.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

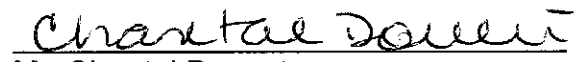
Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 8 h 9.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière